

PLUi-HD

MILLAU GRANDS CAUSSES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

HABITAT & DÉPLACEMENTS

PLUi-HD APPROUVE LE 26 JUIN 2019

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE
DU PLUi-HD N°1 APPROUVEE LE 20 SEPTEMBRE 2022

MODIFICATION N°1 APPROUVEE LE 19 SEPTEMBRE 2023

REVISION ALLEE N°1 APPROUVEE LE _____

MODIFICATION N°2 APPROUVEE LE _____



Millau Grands Causses
Communauté de Communes

BILAN DE LA CONCERTATION

Vu pour être arrêté par délibération du 29 mai 2024



Habitat



Mobilités



Économie



Environnement



Patrimoine



Énergie & Climat

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. LA CONCERTATION PREALABLE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION N°2 DU PLUI-HD DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES.....	3
1.1 LES MOYENS D'INFORMATION.....	3
1.2 LES MOYENS D'EXPRESSION.....	7
2. BILAN DE LA CONCERTATION	10

1. LA CONCERTATION PREALABLE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION N°2 DU PLUI-HD DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES

Dans le cadre de la Modification n°2 du PLUi-HD de la Communauté de communes Millau Grands Causses, une concertation préalable a été mise en œuvre conformément :

- Au code de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Et aux modalités qui ont été définies comme suit par la délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2023 :
 - ↳ La publication d'un article de présentation de la modification n°2 du PLUi-HD sur le site internet de la Communauté de communes Millau Grands Causses ;
 - ↳ La mise à disposition d'un registre de concertation sur le site internet et au siège de la Communauté de communes Millau Grands Causses, permettant à la population de formuler ses observations.

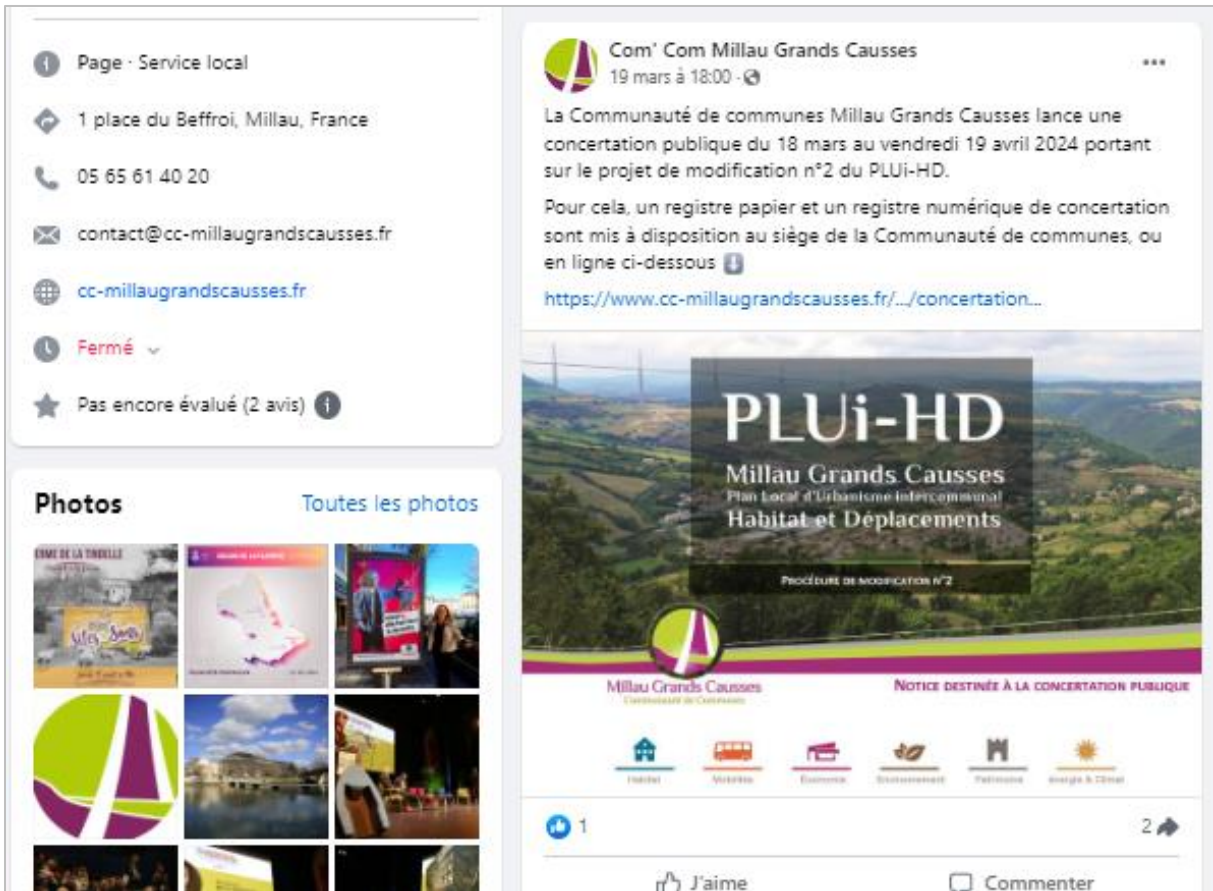
1.1 Les moyens d'information

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2023, le public a été informé de la tenue de la concertation préalable :

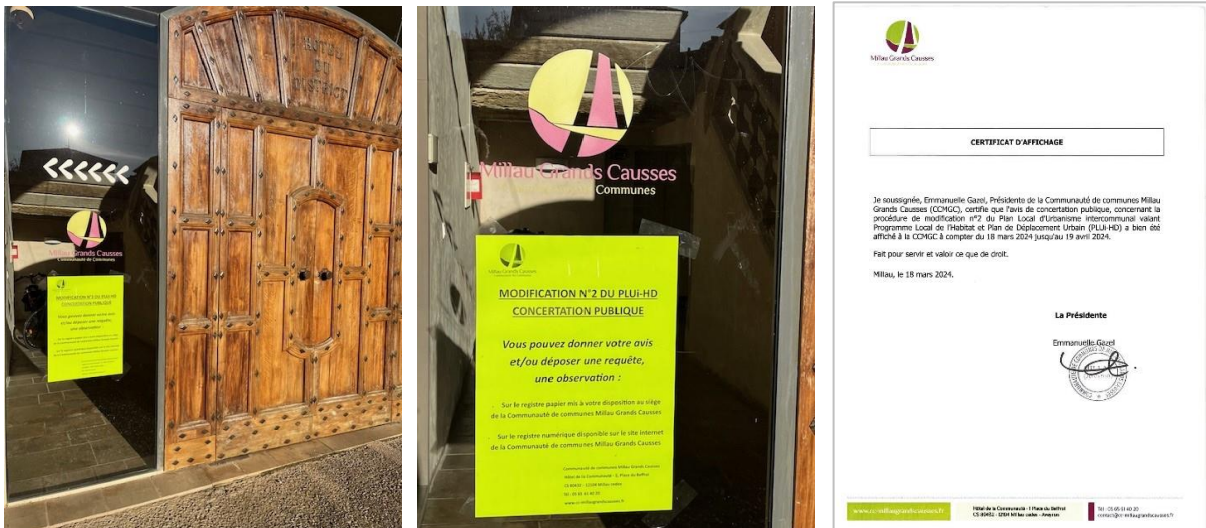
- Sur le site Internet de la Communauté de communes Millau Grands Causses :




- Par communication sur Facebook :



- Par voie d’affichage au siège de la Communauté de communes :



- Par communiqué de presse :



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AMÉNAGEMENT

Millau, le 18 mars 2024

CONCERTATION PUBLIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Com'com lance une concertation publique portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUi-HD), afin d'informer et de recueillir les observations et suggestions de la population, dans une démarche de co-construction et d'amélioration du PLUi-HD.

Ces observations permettent également de prendre en compte de nouveaux enjeux et projets pour le territoire autour de l'emploi, du développement économique, du patrimoine, etc.).

Un registre papier et numérique est à disposition du public pour consultation, **du lundi 18 mars au vendredi 19 avril 2024 inclus** :

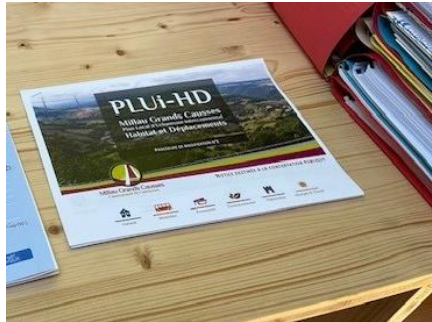
- **au siège de la Communauté de communes Millau Grands Causses**
1 place du Beffroi, 12100 Millau
Ouvert :
 - o du lundi au jeudi : 08 h 00 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 30
 - o vendredi : 08 h 00 – 12 h 00
- **sur le site internet de la Communauté de communes Millau Grands Causses**
www.cc-millaugrandscausses.fr

Après cette phase de concertation, une fois le projet de modification soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA), une enquête publique sera organisée avant son approbation définitive. À cette occasion, la population pourra donner son avis et émettre des observations sur chacune des modifications présentées dans le cadre de cette procédure.

Hôtel de la communauté • 1, place du Beffroi • CS 80432 • 12104 Millau Cedex • Aveyron
Tél. 05 65 61 40 20 • contact@cc-millaugrandscausses.fr • www.cc-millaugrandscausses.fr

Par ailleurs, pour compléter ces informations, une notice sur la procédure de modification a été mise à disposition du public au siège et sur le site internet de la Communauté de communes :

Notice sur la Modification n°2
mise à disposition au siège
de la Communauté de communes



Notice sur la Modification n°2
mise à disposition sur le site internet
de la Communauté de communes

The screenshot shows a multi-page document with the following sections:

- Contexte de la modification n°2**: Explains the background, including the 2022 declaration of project and the 2023 approval of the modification n°1. It details the public consultation process and the timeline from June 2024 to February 2025.
- Objectifs de la modification n°2**: Lists goals such as favoring employment and economic development, valuing heritage, and adjusting reserved areas.
- Exemples d'objets de la modification n°2**: Provides specific examples of changes, such as reclassifying a mixed-use zone (UC) and relocating a reserved area for a heliport.
- Comment s'exprimer ?**: Details how to express opinions, including through the paper register, digital website, or electronic mail.

1.2 Les moyens d'expression

La Communauté de communes a mobilisé différents moyens afin de recueillir les remarques de la population sur la Modification n°2 du PLUi-HD de la Communauté de communes Millau Grands Causses.



LE REGISTRE DE LA CONCERTATION PAPIER

Un registre de la concertation a été mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes aux heures et jours habituels d'ouverture. Ce registre est accompagné d'une note de synthèse présentant la Modification n°2.

Aucune observation n'a été formulée.

Registre de concertation mis à disposition au siège de la Communauté de communes




Contenu du registre de concertation mis à disposition au siège de la Communauté de communes en date du 19 avril 2024

SUIVI DE LA CONCERTATION				SUIVI DE LA CONCERTATION			
Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies	Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
Mardi 18 Mars				Mardi 3 avril 2024			
Mardi 19 Mars				Mardi 4 avril 2024			
Mardi 20 Mars				Vendredi 5 avril 2024			
Mardi 21 Mars				Lundi 8 avril 2024			
Mardi 22 Mars				Mardi 9 avril 2024			
Mardi 23 Mars				Mardi 10 avril 2024			
Mardi 24 Mars				Mardi 11 avril 2024			
Mardi 25 Mars				Vendredi 11 avril 2024			
Mardi 26 Mars				Mardi 15 avril 2024			
Mardi 27 Mars				Mardi 16 avril 2024			
Mardi 28 Mars				Mardi 17 avril 2024			
Mardi 29 Mars				Mardi 18 avril 2024			
Mardi 2 avril				Mardi 19 avril 2024			

EG

EG

OBSERVATIONS DU PUBLIC
<p>Sur concertation le 19/04/2024 Aucune observation sur le registre</p> 

EG

EG

LE REGISTRE DE LA CONCERTATION NUMERIQUE

Un registre de la concertation a également été ouvert sur le site internet de la Communauté de communes sur lequel la note de synthèse présentant la Modification n°2 était consultable et téléchargeable.

Interface du formulaire proposé sur le site internet de la Communauté de communes

Déposer vos observations via le formulaire en ligne ci-après

Du lundi 18 mars 2024 au vendredi 19 avril 2024 a lieu la concertation publique de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme valant programme local de l'habitat et plan de déplacement urbain (PLUI-HD).

L'occasion est pour vous de déposer une ou des observation(s) en lien avec les objets de la notice.

Merci de bien confirmer l'envoi du formulaire en bas de page.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Civilité	Nom (obligatoire)	Prénom (obligatoire)
- Choix de la civilité -	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Adresse postale (obligatoire)

Courriel (obligatoire)

Numéro de téléphone

DÉPOSEZ VOTRE OU VOS OBSERVATIONS


texte : (obligatoire)

Pièce jointe
Extensions acceptées : .jpg, .gif, .png, .bmp, .rtf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .pdf, .zip
Poids total max. : 10Mo au total

Aucun fichier n'a été sélectionné

Je reconnais avoir pris connaissance de la politique du site en matière de protection des données. [Cliquez ici pour consulter la politique de gestion des données personnelles.](#) (obligatoire)

Vérification antispam
Veuillez cocher la case "Je ne suis pas un robot"

Je ne suis pas un robot 

Aucune observation n'a été faite via ce formulaire.

LES COURRIERS

La population a été tenue informée de la possibilité d'émettre des avis et observations sur la Modification n°2 par courrier adressé à Emmanuelle GAZEL, Présidente de la Communauté de communes Millau Grands Causse, 1 Rue du Beffroi 12100 MILLAU.

Aucun courrier n'est parvenu.

LES COURRIELS

La population a été tenue informée de la possibilité d'émettre des avis et observations par courriel, à l'adresse enquetepublique.pluihd@cc-millaugrandscausses.fr.

Une seule contribution par courriel a été enregistrée. Il s'agit d'une sollicitation de la Société Civile des Terres du Larzac (STCL) :

- Relevant une erreur matérielle qui a été réalisée dans le cadre de la modification n°1 et qui concerne un changement de destination sur la parcelle N0048 sur la commune de Millau, dans le hameau des Truels ;
- Soutenant l'identification pour changement de destination d'un bâtiment situé sur la parcelle voisine N0046.

La procédure de révision allégée n°1 qui a été menée parallèlement à cette modification n°2 permet de répondre à cette problématique. Ainsi, il n'est finalement pas nécessaire d'apporter d'évolution sur le hameau des Truels dans la modification n°2.

2. BILAN DE LA CONCERTATION

La concertation préalable a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2023.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer les habitants et les acteurs du territoire et ont garanti la transparence de la démarche de Modification n°2 du PLUi-HD.

Une seule contribution a été formulée et la procédure de révision allégée n°1, menée parallèlement permet d'apporter une réponse.

Ainsi, il convient donc de dresser un bilan favorable de la concertation.